



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-247

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-04-23-00016 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - EDR avril 2025 (3 pages)	Page 3
75-2025-04-23-00015 - Arrêté portant délégation de signature pour la gestion de l'aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier - PPR (3 pages)	Page 7

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-23-00016

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
EDR avril 2025



**Direction régionale des Finances publiques
d'Ile de France et de Paris
Pôle Pilotage et Ressources
Division Contrôle de Gestion
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02**

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux fiscal**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1^{er} janvier 2025 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms, prénoms et grades suivent dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FERUS	Pascal	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €

GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MARC	Catherine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TEXSIER	Florian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BEDDIAR	Habib	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRUXELLE	Adrien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHASLE	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORESTANT	Jean Elysée	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GALEWSKI-DZIURLA	Delphine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GILLET	Karine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HUGONNENC	Magali	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEBLEME	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEVEQUE	Florian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimigliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REMY	Jean Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SITTER	Camille	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIDEAU	Léa	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CAMPMAS	Benoit	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FIBLEUIL	Cyril	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 2

Le présent arrêté annule et remplace celui publié le 7 janvier 2025 au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris n° 75-2025-018 sous le numéro 75-2025-01-06-00012.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif spécial de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 23 avril 2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île de France et de Paris,

signé

Hugues BIED-CHARRETON

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-23-00015

Arrêté portant délégation de signature pour la
gestion de l'aide aux entreprises du secteur du
bâtiment et des travaux publics utilisant du
gazole non routier - PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques
d'Île de France et de Paris**

Pôle Pilotage et Ressources
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX



FINANCES PUBLIQUES

Arrêté portant délégation de signature pour la gestion de l'aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier

La Responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu le décret n° 2024-761 du 8 juillet 2024 instituant une aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice de l'État du grade transitoire et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 9 octobre 2023 ;

Vu la décision du 29 septembre 2023 nommant à compter du 9 octobre 2023, Mme Anne TALON à la tête du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-10-05-00007/75-2023-10-05-00003 du 5 octobre 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Anne TALON ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 portant désignation d'ordonnateurs secondaires pour la prescription des aides financières de l'État dont la gestion est confiée à la direction générale des finances publiques, notamment son article 2 ;

Vu la décision de la Directrice générale des finances publiques BOFIP-GCP-25-0012 du 11 avril 2025 désignant les directions régionales ou départementales des finances publiques chargées de l'aide prévue par le décret n° 2024-761 du 8 juillet 2024 instituant une aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier ;

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 10 avril 2025 entre la direction générale des entreprises et la direction générale des finances publiques pour la gestion de l'aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs aux opérations d'instruction liées à l'aide prévue par le décret du 8 juillet 2024 susvisé, dans la limite de leurs attributions, à :

- Lionel BAUVALET, Inspecteur principal des Finances publiques,
- Jean-Michel DUPIC, Inspecteur des Finances publiques,
- Ekaterina OUEDRAOGO, Contrôleur des Finances publiques,
- Christophe BEDU, Contrôleur des Finances publiques.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs aux opérations d'ordonnancement des dépenses et des recettes liées à l'aide prévue par le décret du 8 juillet 2024 susvisé sur le programme 134 « Développement des entreprises et régulations », dans la limite de leurs attributions, à :

- Fabien AGUADO, Inspecteur des Finances publiques,
- Laurent AOUSTIN, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Alice AUBRY, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
- Rida AYADI, Inspecteur des Finances publiques,
- Sarah BEJAOU, Agente des Finances publiques,
- Nabil BELHOUS, Contrôleur des Finances publiques,
- Emmanuelle CREUZET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
- Vincent ROUCAUTE, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Boris WALLE. Agent des Finances publiques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations d'ordonnancement des dépenses liées à l'aide prévue par le décret du 8 juillet 2024 susvisé sur le programme 134 « Développement des entreprises et régulations », dans la limite de leurs attributions, à :

- Thierry ALIGE, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Tahar BEN MABROUK, apprenti,
- Joël CECILE, Agent Administratif Principal des Finances publiques,
- Jean-Pierre CHABOT, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Elisabeth FRANTZ Inspectrice Divisionnaire HC des Finances publiques,
- Marine LE BERRE, Inspectrice des Finances publiques,
- Philippe MICHAC, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Natacha NUBRET, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Béatrice OWEDYK, Agent Administratif Principal des Finances publiques,
- José PONS, Contrôleur des Finances publiques,
- Thomas ROUX, Agent Administratif Principal des Finances publiques.

Cette délégation ne porte pas sur les actes relatifs à la prescription de ces opérations.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 avril 2025

La Directrice du pôle pilotage et ressources de la
Direction régionale des finances publiques d'Île de France et de Paris,

signé

Anne TALON